

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 6 NOVEMBRE 2019

N° 2019-08-11

L'an deux mille dix-neuf, le six novembre à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt et un octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134
Présents (mini 30) : 44
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253
Présentes : 61
Exprimées par pouvoirs : 80
Total (mini 128) : 141
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

1 représentant des EPCI (porteur de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN

40 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Louis AUTRAND suppléant, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, Christian BARTHEYE, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Véronique CHAUVET, Stéphane CLOSSE, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Sébastien DUPOUX, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Laurent HARO, Myriam HUGUES, Dimitri JOLY, Dominique JOUVE, Catherine LANTEAUME, Valéry LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Bernard MATHIEU, Catherine NESTEROVITCH, Roland PEYRON, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Nicolas SOULIER, Jean SCHÜLER, Christian THIRIOT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Jeannie DENIEAULT et Jean-Charles MATHIEU à André AUBERIC, Didier-Claude BLANC et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Jacqueline BOUYAC et Dominique GUEYTTE à Christian BARTHEYE, Olivier CADIER à Claude BAS, Pierre COMBES et Robert GIVAUDAN à Sébastien BERNARD, Sylvie LAMBERT à Michel COUBAT, Claude THOMAS à Sébastien DUPOUX, Abel RIXTE et Ginette TORTOSA à Rosy FERRIGNO, Dominique MALLIE à Didier GIREN, René ALMERAS à Evelyne GAUTHIER, Guy FAURE et Marc GUERIN à Valéry LIOTAUD, Philippe DE BEAUREGARD à Henriette MARTINEZ, Jean-Marc AUDERGON et André GILLES à Corinne MOULIN, Patrice RIVET à Roland PEYRON, Pierre SCHIAZZA à Claude PIGAGLIO, Jean GARCIA et Philippe SCHOEFFERT à Éric RICHARD, Michel GREGOIRE à Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés

Louis AICARDI, Béatrice ALLIROL, Eliane BARREILLE, Pascal BLANC, Christian GODART, Marie-Pierre MOUTON, Marc ROLLET suppléant.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons, Juliette TILLIARD-BLONDEL, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Participaient également à la réunion :

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Patricia BILCOCQ (Dauphiné Libéré), Laurent CHAREYRE (SDED Antenne Baronnies en Drôme provençale), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.

Objet : Animation du programme Espace Valléen - année 2020 - Plan de financement prévisionnel – demande de subventions

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2016-05-05 en date du 15 juin 2016 ayant pour objet l'approbation du plan de financement sur 3 ans et notamment l'intervention financière de l'Union Européenne au titre du FEDER-POIA,
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2016-02-12 en date du 8 avril 2016 ayant pour objet la mise en œuvre de l'animation de la stratégie et du plan d'actions du programme « Espace Valléen » sur 3 années,
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2017-03-09 en date du 16 février 2017 ayant pour objet le plan de financement prévisionnel de l'année 2 de l'animation de la stratégie du programme Espace Valléen,
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2018-01-02 en date du 9 janvier 2018 ayant pour objet l'animation du programme Espace Valléen pour l'année 2018,

Le Président expose :

Le Parc porte et anime depuis 2016 un programme Espace Valléen soutenu financièrement par l'Europe, l'Etat et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne - Rhône-Alpes.

La mise en œuvre de la stratégie de l'Espace Valléen a pour ambition de faire du massif des Baronnies provençales un territoire pilote en termes de tourisme durable et ce, conformément, à la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Ce programme permet de déployer sur le territoire une stratégie partenariale de diversification touristique à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels du massif.

La stratégie se décline en un plan d'actions pluriannuel. L'année 2020 sera la dernière année de programmation des opérations initialement retenues dans le plan d'actions.

Le comité de pilotage du programme Espace valléen du 27 septembre 2019 a validé le principe de programmer 6 dernières opérations avant le 31 décembre 2020 en complément des 14 opérations en cours de réalisation.

L'animation du programme pour l'année 2020 peut être soutenue par l'Etat et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Président propose de confier la poursuite de l'animation du programme au chargé de mission tourisme et activités de pleine nature du Parc avec pour objectif de favoriser l'engagement de ces 6 dernières opérations, d'évaluer la pertinence du programme d'actions 2015- 2020 et de valoriser la stratégie territoriale et la coopération entre acteurs.

Le Président propose de solliciter l'Etat et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT en € TTC	RECETTES	MONTANT en €
Salaires et charges – Chargé de mission tourisme, animateur du programme « Espace valléen » - 0,9 ETP	45 700	ETAT (FNADT) – 20 %	9 380
		Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur – 20%	9 380
Frais de mission	1 200	Autofinancement PnrBP – 60%	28 140
Total	46 900 €	Total	46 900 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le plan de financement présenté
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

